

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

En raison de sa mutation vers Lannion Trégor Communauté, Madame Corinne LANÇON, adjoint d'animation, est radiée du tableau des effectifs de la commune à compter du mois de septembre.

PÔLE NAUTIQUE :

Monsieur le Maire précise que les travaux concernant la construction du pôle nautique ont démarré le 03 septembre dernier, l'objectif étant d'être « hors d'eau » pour fin novembre, début décembre prochain.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché suite à l'attribution du lot « électricité » à l'entreprise suivante :

ENTREPRISE RETENUE	LOT N°	DENOMINATION	OFFRE H.T
AM ELEC	11	Electricité - Ventilation	22.000,00 €

DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil municipal sollicite l'inscription de cette opération au titre du Contrat de Territoire, dans le cadre du fonds de concours de Lannion Trégor Communauté, pour un montant de 50.000,00 €uros soit 16.67% du montant des travaux.

MISSION S.P.S. :

Le conseil municipal décide de retenir le cabinet « François SEVER » de BÉGARD, pour un montant de 1.871,75 €uros H.T., pour la mission de contrôle de la sécurité, prévention et santé, concernant le suivi des travaux pour la construction du pôle nautique.

CONTRÔLE TECHNIQUE :

Le conseil municipal décide de retenir, après réactualisation des devis correspondant à la mission de contrôle technique et accessibilité handicapé, l'entreprise qui sera la « mieux-disante ».

ANTENNE ORANGE STADE MUNICIPAL :

Le conseil municipal décide de renouveler la convention liant la commune à la société ORANGE pour les installations techniques situées au stade.

CANTINE MUNICIPALE :

Le conseil municipal fixe le prix du repas « à emporter » de la cantine pour les enseignants de l'école Saint-Michel et du R.P.I. comme suit : Plat principal uniquement : 4 €uros - Repas complet : 5 €uros.

SALLE POLYVALENTE :

Le conseil municipal fixe les horaires de mise à disposition de la salle polyvalente comme suit :

- État des lieux d'entrée et mise à disposition de la salle à 14H00 le vendredi. Si la salle est occupée ce jour-là, la mise à disposition n'aura lieu qu'à partir de 18H00.

- État des lieux de sortie et restitution des clefs à 10H00 le lendemain de la location.

Le conseil municipal précise que cette mise à disposition la veille de la réservation est un service rendu aux futurs époux/utilisateurs mais que la commune se réserve le droit d'utiliser la salle en cas d'imprévu tel qu'un enterrement civil par exemple.

TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Le conseil municipal décide de conserver le montant actuel et de ne pas modifier la part communale de la taxe d'aménagement. Le Maire rappelle que le taux applicable à TRÉVOU-TRÉGUIGNEC est de 1,00 % dont 0,20 % pour la part communale et 0,80 % pour la part communautaire

S.E.M. – RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC :

Les travaux de voirie et d'équipement étant terminés, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de rétrocession avec la S.E.M. de Lannion Trégor Communauté pour le transfert de trois parcelles de voirie du lotissement Eco-quartier de Trévou-Bras dans le domaine public communal.

QUESTIONS DIVERSES :

SERVITUDE DE PASSAGE A DOLOZIC

Monsieur le Maire présente la situation au niveau de la servitude de passage, située à Dolozic, dans un petit chemin qui n'est pas une voie communale mais qui permet historiquement de traverser le quartier en toute sécurité et d'éviter un virage relativement dangereux. Monsieur le Maire, après avoir rencontré les propriétaires concernés par cette servitude, précise qu'ils ont donné leur accord pour laisser le passage libre et s'engagent à nettoyer ce chemin trois fois par an à la place des associations de randonneurs, sous réserve que celles-ci ne balisent pas ostensiblement cet accès.

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Janine TROADEC informe les élus sur les effectifs de la rentrée scolaire 2019/2020. Il y a 121 élèves dans le R.P.I. dont la Directrice est Madame Sandrine GUILLOT et 46 enfants à l'école Saint Michel dirigée par Madame Hélène MINSON.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal décide de retenir le devis de la société COLAS de PLOUMAGOAR pour un montant total de 21.866,25 euros H.T. pour la création d'un chemin d'accès constitué d'un trottoir vers le marais de Trestel et sur la route de Ty-Guen.

DEMANDE DE COVOITURAGE SCOLAIRE

Madame Janine TROADEC se fait l'écho de la demande de parents qui souhaitent la mise en place d'un covoiturage vers les écoles de LANNION et TRÉGUIER afin de permettre à leurs enfants de ne pas se lever trop tôt pour prendre le bus scolaire. Une fiche d'inscription sera tenue à disposition en Mairie pour recenser les inscriptions.

LOCAL SURF

Un club de surf sollicite l'utilisation de l'ancien local de la S.N.S.M. pour permettre aux utilisateurs de se changer à l'abri. Le conseil municipal donne son accord.